

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie - 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h. Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi de 9 à 11 h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

Étaient présents à 19 h 00 : Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot**, adjoints, Hélène **François**, Annabel **Dudoret**, Adeline **Durpoix**, Olivier **Gavoille**, Philippe **Didier**, Freddy **Stahli**, Yves **Daval**, Denis **Guilbert**, conseillers. Maryline **Caravati-Bresson** et Lucie **Roch**, absentes excusées, ont respectivement donné pouvoir à Arnaud Jurettigh et à Caroline Triquenot.

Ordre du jour

Forêt communale : programme ordinaire 2022

Le montant des travaux sylvicoles (dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements) prévus dans la parcelle 30 pour une surface totale de 13,56 ha s'élève à 9220,80 € HT. L'entreprise AUGIER réalisera ces travaux.

L'entretien des routes forestières (travaux d'infrastructure) sera assuré par l'ONF pour un montant de 1541 € HT.

Le conseil vote à l'unanimité le programme des travaux.

Téléphonie et accès internet dans les bâtiments communaux

Actuellement deux abonnements internet chez Orange sont en vigueur, le premier à la mairie et le second à la maison du patronage. Ce dernier sera remplacé par un abonnement à moindre coût chez Sosh.

Le secrétariat de la mairie est également équipé d'un standard téléphonique et de deux postes filaires qui ne répondent pas aux besoins du secrétariat. Par ailleurs, le paramétrage fastidieux des postes nécessite à chaque fois l'intervention d'un technicien Orange.

La société Orange a donc proposé la fourniture et l'installation d'un matériel de téléphonie, dont deux postes sans fil, davantage adaptés et facilement administrables par le personnel. L'offre d'un montant total de 150 € HT mensuel comprend également le remplacement de la box internet par un modèle plus performant compatible avec la fibre.

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

Démolition de la maison Vernier

Après réflexion, le conseil décide à l'unanimité de procéder à la démolition du bâtiment par l'entreprise Chêne pour un montant de 8200 € HT.

Maison Sellet : convention de mise à disposition avec l'établissement public foncier DOUBS BFC

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour la signature de la convention de mise à disposition du

bâtiment en vue de procéder rapidement à sa démolition. L'acquisition du terrain par la commune est prévue l'année prochaine.

Renouvellement des conventions avec l'Association Chantier Environnement (A. C. E.)

Les deux conventions passées avec A. C. E. seront renouvelées cette année.

La première prévoit une intervention annuelle concernant l'entretien des bacs de l'ancienne féculerie pour un montant de 570 €.

La seconde concerne les interventions ponctuelles à la demande de la commune (nettoyage de la voirie, enlèvement des déchets et déneigement) facturées 195,60 € par intervention.

Questions diverses

Protection sociale des agents de la fonction publique territoriale

Actuellement, les agents gèrent par eux-mêmes leur protection sociale. Le conseil devra prochainement débattre sur la possibilité d'une prise en charge par la collectivité locale.

Installation du réseau fibre optique

La mise en place de la fibre a nécessité l'installation de quelques poteaux de renfort. Ceux existants n'étaient pas suffisamment résistants pour supporter une charge supplémentaire.

VIE QUOTIDIENNE

FOYER RURAL

Une soirée théâtre aura lieu le 12 mars à la salle du foyer Roger Boffy à 20h30. La pièce « Gare au gorille ! » sera interprétée par la troupe de la Vallée du Breuchin. Tarifs : 7,50 € pour les adultes et 3,50 € pour les moins de 12 ans. Renseignements et réservation au 06 84 57 13 08.

L'assemblée générale du foyer rural est prévue le vendredi 11 mars à 20h, salle du conseil municipal à la mairie.

F.N.A.C.A.

Le comité local de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) organise un repas dansant « grenouilles » à Pesmes le jeudi 17 mars au prix de 52 € par personne, transport, animation, repas et boissons inclus. Réservations auprès de Guy CHATEL (tél. 06 70 80 18 88) au plus tard le 10 mars.

URBANISME

Les permanences ont lieu à la mairie chaque **lundi de 10 h à 12 h**.

Rappel : tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface plancher, de modifier le volume du bâtiment, effectuer une pose de clôture, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1). Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration- préalable, ou d'un permis de construire.

NOUVEAUTÉ : depuis le 1^{er} janvier 2022 vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme par mail à l'adresse suivante : urbanisme@saintgermain70.fr

Pour cela il vous suffit de télécharger les documents sur le site service-public.fr.

Les différents documents Cerfa de demande de déclaration préalable, certificat d'urbanisme et permis de construire y sont disponibles.

ORDURES MÉNAGÈRES – Rappel

Pour toute question, veuillez vous adresser à la **Communauté de Communes du Pays de Lure**, rue des Berniers à LURE. Tél. 03 84 89 00 30.

BIBLIOTHÈQUE

A partir du 2 mars, la bibliothèque sera ouverte le mercredi à la place du mardi de 15 h à 17 h.

C'est un essai jusqu'au 16 avril, date des vacances de printemps.

Nous avons constaté une faible participation des lecteurs le mardi et nous espérons que le mercredi sera plus adapté à la disponibilité de tous, enfants compris. Le samedi, pas de changement, de 9 h à 11 h.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES : comment payer depuis le 1^{er} janvier 2022

Les centres de finances publiques ne peuvent plus accepter de paiement en espèces des usagers particuliers depuis le 1^{er} janvier. Les paiements par carte bancaire restent possibles. Les buralistes agréés « paiement de proximité » (liste des buralistes partenaires sur www.impots.gouv.fr) continuent d'accepter les paiements en espèces jusqu'à 300 euros, en carte bancaire sans limitation de montant s'il s'agit de factures locales (eau, cantine, ordures ménagères...) et en carte bancaire jusqu'à 300 euros s'il s'agit d'impôts (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation...). Il est également possible de payer en ligne sur le site www.impots.gouv.fr

PANNEAU POCKET

Depuis plusieurs mois, vous pouvez retrouver des infos concernant notre commune par le biais de l'application Panneau Pocket. N'hésitez pas à la télécharger sur votre téléphone portable, elle est gratuite ! Cette application vous permet d'avoir très rapidement accès **au compte-rendu du Conseil municipal**.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 28 mars 2022 à 19 h 00. Imprimé par nos soins.